



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 5, 6, 12, 13 et 14 juin, des 20, 21 et 22 août 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 827-20190917

2019

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 5 JUIN 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 6 JUIN 2019.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 12 JUIN 2019.....	11
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	12
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 13 JUIN 2019.....	15
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	16
CINQUIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 14 JUIN 2019.....	19
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	19
SIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 20 AOÛT 2019.....	21
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	21
SEPTIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 21 AOÛT 2019	25
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	25
HUITIÈME SÉANCE, LE JEUDI 22 AOÛT 2019.....	32
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	32
REMARQUES FINALES	39

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejetés, retirés ou irrecevables
- III. Documents déposés

Première séance, le mercredi 5 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Caron (Portneuf) en remplacement de M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

Autres participants (par ordre d’intervention) :

- M. Benoit Boivin, secrétaire associé et dirigeant principal de l’information, Secrétariat du Conseil du trésor
- M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Ghiles Helli, attaché politique, Cabinet du ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 11 h 49, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Caire (La Peltrie), M. Barrette (La Pinière), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Boivin, M^e Bacon et M. Helli de prendre la parole.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 32, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 20 h 12, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Marissal (Rosemont) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Marissal (Rosemont), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Marissal (Rosemont) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Caron (Portneuf), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Barrette (La Pinière), M^{me} Rizzy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M. Allaire (Maskinongé) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Simard (Montmorency) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 21 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Caron (Portneuf), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est rejeté.

À 21 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 5 juin 2019

Deuxième séance, le jeudi 6 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) en remplacement de M. Derraji (Nelligan)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

Autre participante :

- M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 11 h 44, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Avec la permission de M. le président, M. Caire (La Peltrie) dépose le document coté CFP-032 (annexe III).

À 11 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am c (annexe II) est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M^{me} Rizzy (Saint-Laurent) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Marissal (Rosemont) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est rejeté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

À 12 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 12 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 12 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am d.

M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

À 12 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Caire (La Peltrie) retire l'amendement coté Am e.

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

Le sous-amendement est adopté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Barrette (La Pinière), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 4.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 16 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

À 16 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 32, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 19 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M. Leitão (Robert-Baldwin) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

À 20 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 21 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Avec la permission de M. le président, M. Caire (La Peltrie) dépose le document coté CFP-033 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 21 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M. Leitão (Robert-Baldwin) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 22 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 6 juin 2019

Troisième séance, le mercredi 12 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M^{me} Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

Autres participants (par ordre d’intervention) :

- M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Benoit Boivin, secrétaire associé et dirigeant principal de l’information, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 19 h 34, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am h (annexe II).

Il est convenu de permettre à M^e Bacon de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M^{me} Rizzy (Saint-Laurent) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M^{me} Grondin (Argenteuil) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Abstention : M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est rejeté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Un débat s'engage.

À 20 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

À 20 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am i.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

Un débat s'engage.

À 20 h 47, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am j.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Boivin de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 2.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 8.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 22 h 27, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 12 juin 2019

Quatrième séance, le jeudi 13 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)
- M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) en remplacement de M. Reid (Beauharnois)

Autres participants (par ordre d’intervention) :

- M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Benoit Boivin, secrétaire associé et dirigeant principal de l’information, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 15 h 02, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Avec la permission de M. le président, M. Caire (La Peltrie) dépose le document coté CFP-034 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage.

M. Ouellet (René-Lévesque) propose l'amendement coté Am I (annexe II).

À 15 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Simard (Montmorency) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Ouellet (René-Lévesque) retire l'amendement coté Am I.

À 16 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 1.

Article 1.1 : M. Ouellet (René-Lévesque) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Boivin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Ouellet (René-Lévesque) - 1.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) - 7.

Abstention : M. Barrette (La Pinière), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est rejeté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 1 suspendue précédemment.

Article 1 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Simard (Montmorency) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Caire (La Peltrie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster

(Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 1, amendé, est adopté.

À 21 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

À 21 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 22 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 22 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 13 juin 2019

Cinquième séance, le vendredi 14 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de M. Derraji (Nelligan)
- M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor
- M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) en remplacement de M. Reid (Beauharnois)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 12 h 41, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 14 juin 2019

Sixième séance, le mardi 20 août 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Allaire (Maskinongé), président de séance
- M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) en remplacement de M. Émond (Richelieu)
- M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) en remplacement de M. Simard (Montmorency)
- M. Tremblay (Dubuc) en remplacement de M. Chassin (Saint-Jérôme)

Autre participante :

M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l’hôtel du Parlement.

À 11 h 09, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Un débat s’engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 02, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

À 14 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 14 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est rejeté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) et M. Barrette (La Pinière) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Barrette (La Pinière) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 3.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est rejeté.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am p (annexe II).

À 17 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 33 minutes.

Un débat s'engage.

À 18 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement.

M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am q (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 21 août 2019, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 20 août 2019

Septième séance, le mercredi 21 août 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Allaire (Maskinongé), président de séance
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Derraji (Nelligan)
- M^{me} Hébert (Saint-Maurice) en remplacement de M. Simard (Montmorency)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) en remplacement de M. Émond (Richelieu)

Autre participante :

M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l’hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Après débat, l’amendement coté Am q (annexe II) est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l’appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est rejeté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am p (annexe II) suspendue précédemment.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : M. Barrette (La Pinière) - 1.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

À 10 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 10 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am r (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Derraji (Nelligan) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 17, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am r.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Article 4.1 : M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

M. Ouellet (René-Lévesque) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 4.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) et M. Barrette (La Pinière) - 2.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am s (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 19, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am s.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am t (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am t.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

À 17 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 22 août 2019, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 21 août 2019

Huitième séance, le jeudi 22 août 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique (Ordre de l’Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

- M. Fortin (Pontiac), vice-président

- M. Allaire (Maskinongé), président de séance
- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l’opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Bélanger (Orford)
- M. Bussière (Gatineau) en remplacement de M. Émond (Richelieu)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Lévesque (Chauveau) en remplacement de M. Simard (Montmorency)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour le Conseil du trésor et en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)

Autre participante :

- M^e Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l’hôtel du Parlement.

À 9 h 33, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 6 : Un débat s’engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 10 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 34 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 6 est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

À 11 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am u (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 27, il est convenu de suspendre les travaux de la Commission jusqu'à 14 heures.

À 14 h 12, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am u.

À 14 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am v (annexe II).

Un débat s'engage.

À 14 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 29 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Barrette (La Pinière) retire l'amendement coté Am v.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Lévesque (Chauveau) et M. Reid (Beauharnois) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Lévesque (Chauveau) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 7, amendé, est adopté.

Article 8 : Un débat s'engage.

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

M. Barrette (La Pinière) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Bussière (Gatineau), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 9, amendé, est adopté.

À 16 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 8 adopté précédemment.

Article 8 (suite) : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 10 : L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 10 est adopté.

Article 11 : L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 11 est adopté.

Article 12 : L'article est mis aux voix. À la demande de M. Barrette (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Caire (La Peltrie), M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Reid (Beauharnois) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Allaire (Maskinongé), M. Barrette (La Pinière) et M. Fortin (Pontiac) - 3.

L'article 12 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Allaire (Maskinongé), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Allaire (Maskinongé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Ouellet (René-Lévesque), M. Barrette (La Pinière) et M. Caire (La Peltrie) font des remarques finales.

À 17 h 20, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au 28 août 2019, à 8 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/sed

Québec, le 22 août 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
set. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi par l'insertion à la fin du premier alinéa les mots suivants :

« Elle favorise l'efficiency et l'efficacité de l'administration gouvernementale.»

Adopté
SPZ

An2
set.1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi tel qu'amendé par l'ajout à la suite des mots « administration gouvernementale » des mots suivants :

«et la mise en place d'outils nécessaires à la prestation de services publics optimaux».

Adopté
SPR

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 14

LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Am 3
Art. 4

L'article 4 du projet de loi est modifié :

- 1° par l'ajout, après « utiliser », de « ou les communiquer »;
- 2° par la suppression de « . Une telle personne ou un tel organisme ne peut communiquer à son tour de tels renseignements ».

TEXTE MODIFIÉ (AJOUT et SUPPRESSION)

Une personne ou un organisme à qui des renseignements personnels sont communiqués conformément au premier alinéa de l'article 3 ne peut les utiliser **ou les communiquer** que pour les fins de la réalisation du projet en ressources informationnelles d'intérêt gouvernemental pour lequel ils ont été obtenus. ~~Une telle personne ou un tel organisme ne peut communiquer à son tour de tels renseignements~~ et doit prendre les mesures de sécurité propres à assurer leur protection.

COMMENTAIRE

L'amendement proposé vise une clarification du texte.

Adopté
SPR.

SAM 1
AM 4
Art. 4.1

Sous-AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'amendement introduisant l'article 4.1 est modifié par l'ajout après le mot « pas » :

« et rend publics les critères menant à sa décision ».

Adopté
SPK

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 14

LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Am 4
Art. 4.1

Article 4.1

Le projet de loi est modifié par l'ajout de cet article :

« 4.1. Tout organisme ou toute personne qui entend obtenir un mandat ou un contrat lié à la réalisation d'un projet en ressources informationnelles d'intérêt gouvernemental pour lequel l'utilisation et la communication de renseignements personnels prévues aux articles 3 et 4 s'appliquent doit se soumettre à un audit externe visant le respect des plus hautes normes et des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information et de protection de tels renseignements.

Le président du Conseil du trésor peut prévoir les cas et les circonstances où le premier alinéa ne s'applique pas. SAM 1
»

Adopté
amendé
SPR

Am 5
Art. 5

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Remplacer l'article 5 par le suivant :

Le gouvernement peut, pour l'application de l'article 3, édicter des règles particulières de protection des renseignements personnels.

Le gouvernement doit toutefois édicter de telles règles particulières lorsque, pour l'application de l'article 3, il existe un degré élevé d'attente raisonnable en matière de vie privée, sauf si une disposition d'une loi ou d'un règlement prévoit déjà une protection.

Adopté
SPR

AM 6
Art. 5

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'article 5 tel qu'amendé est modifié par l'ajout à la fin de cet alinéa :

« Les règles édictées conformément au deuxième alinéa sont publiées dans la Gazette officielle du Québec dans les quinze jours de leur édicition. »

Adopté
SPR

Art 7
Art. 7

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 7 du projet de loi par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant:

«Elle peut également donner au gouvernement, pour l'application du deuxième alinéa de l'article 5, son avis sur la nature des renseignements personnels visés par un tel projet, à savoir s'il existe un degré élevé d'attente raisonnable en matière de vie privée.»

Adopté
SPR

Am 8
Art. 8

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'article 8 est modifié par :

1° l'ajout, après les mots « relatifs à la vie privée » de « selon les plus hauts standards du moment et de conserver ces standards dans ses archives »

2° l'ajout après les mots « Commission d'accès à l'information » de « , qui peut donner son avis »

3° par l'ajout, à la fin . , de « , dans les trente jours de sa réalisation »

Accepté
SPR

AM9
Art. 9

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

~~Modifier l'article 9~~ *est modifié*, au second alinéa, par l'ajout après le mot « détermine »
de « par *arrêté* ».

*Adopté
SPR*

Au 10
Set. 9

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 9 du projet de loi par le remplacement de « description des mesures appropriées prises » par « attestation que l'ensemble des mesures appropriées ont été prises »

Adopté
SPR

Au II
Art. 9

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 9 comme suit :

1° Ajouter, au deuxième alinéa de l'article 9 du projet de loi et après le paragraphe 4° le suivant :

«5° un état de situation concernant de possibles modifications législatives visant la mise en œuvre de la solution technologique visé par le projet.»

2° Ajouter à la fin de l'article 9, l'alinéa suivant :

«Le gouvernement doit prévoir une période de consultation selon les critères qu'il définit, à la fin de la période prévue à l'alinéa précédent, afin d'établir la nécessité d'une loi de mise en œuvre et publie ses conclusions dans les 30 jours suivants.»

Adopté
JPR

AMENDEMENT

Art 12
Act. 8.

PROJET DE LOI N° 14

LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Article 8

Modifier l'article 8 tel qu'adopté :

1° par la suppression de «, dans les trente jours de sa réalisation » ;

2° par l'ajout, dans le deuxième alinéa et après « transmise » de «, dans les 30 jours de sa confection, ».

~~Adopté~~
82

ANNEXE II

Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

AMA
set. 1

Projet de loi n°14

Loi favorisant la transformation
numérique de l'administration publique

Amendement - QS

Insérer, à la fin du deuxième alinéa de l'article 1 du projet de loi, la phrase suivante :

« Ainsi, les renseignements personnels non-anonymisés ne pourront être communiqués sans le consentement de la personne concernée ».

Rejeté
SPR

Sub
Act. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi :

- 1° par l'insertion, après les mots « transformation numérique », de « complète »;
- 2° par l'insertion, après les mots « administration publique » des mots « d'ici la fin de la Stratégie pour une administration publique numérique^{qui} énonce la vision numérique 2018-2023. »

Rejeté
JSPR

AmC
Art. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi par l'insertion après le deuxième alinéa du suivant :

« La transformation numérique de l'administration publique doit être terminée en 2025. »

Rejeté
GPE

Am d
Art. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi par l'insertion, après les mots « administration publique », de « et le déploiement de la Stratégie pour une administration publique numérique »;

Retiré
SP

AMENDEMENT

Anné
Set. 1

PROJET DE LOI N° 14

LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié,
par l'insertion, dans le premier alinéa
et après « administration publique » de
« , incluant le déploiement d'une
stratégie numérique, ».

Retiré
SR

SAM 1
AM f
ART. 1

SOUS-AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N°14

ARTICLE 1

Modifier l'amendement proposé au premier alinéa de l'article 1 du projet de loi par le remplacement des mots « Stratégie pour une administration publique numérique, » par les mots « *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, »*

Adopté
SPR

Amf
Art.1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi par l'insertion, après les mots « administration publique », de « et la mise en œuvre de la *Stratégie pour une administration publique numérique*,»;

SAM 1

Rejeté
SPK

An 9
Art. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi par l'insertion, après les mots « administration publique », de « dans les ministères et organismes, ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation,»;

Rejeté
SPR

SAMA
AMh
Art. 1

SOUS-AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N°14

ARTICLE 1

Modifier l'amendement proposé au deuxième alinéa de l'article 1 du projet de loi par le remplacement des mots « et la mise en application de nouvelles » par les mots « lequel inclut une mise en application limitée de ».

Rejeté
SP

Am h
Art. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le deuxième alinéa de l'article 1 du projet de loi par le remplacement, des mots « développement de », par les mots « développement et la mise en application de nouvelles»;

Rejeté
SOR

Ani
Act. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi par l'insertion après le deuxième alinéa du suivant :

« Elle favorise la réduction du fardeau administratif gouvernemental. »

Retiré
SPR

Amj
Act. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi par l'insertion après le premier alinéa du suivant :

« Elle a également pour objet de favoriser la mise en place des outils nécessaires à la prestation de services publics adéquats ».

Retiré
SR

Ank
Art. 1

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 1 du projet de loi par l'insertion après le deuxième alinéa du suivant :

« Dans la mise en œuvre de la transformation numérique de l'administration publique le ministre doit offrir le soutien nécessaire aux ministères et organismes publics. »

Rejeté
SP

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

L'article 1 est modifié par l'ajout à la suite du second alinéa de l'alinéa suivant :

« Le président du Conseil du trésor détermine par règlement les critères définissant ce qui peut être considéré « d'intérêt gouvernemental » »

Revisé
SPE

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

Le projet de loi est modifié par l'insertion de l'article 1.1 :

« L'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est modifié par :

1° la suppression des mots « Il est considéré d'intérêt gouvernemental lorsqu'il est désigné comme tel par le Conseil du trésor. »

2° l'ajout à la suite du premier alinéa de l'alinéa suivant :

« Le gouvernement détermine par règlement les critères définissant ce qui peut être considéré « d'intérêt gouvernemental » » »

Rejeté
SPR

SAMA
AM 7
Art. 3

SOUS-AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'amendement proposé au premier alinéa de l'article 3 du projet de loi par l'ajout suite aux mots « par le ministre » :

« et dont les critères établissant sa nécessité soient rendus publics ».

Rejeté
SPL

Amin
Set. 3

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier le premier alinéa de l'article 3 du projet de loi par l'ajout, suite au mot « nécessaire » de :

« ,tel que déterminé par le ministre, ».

Rejeté
SPR

Sau a
Au 0
Art. 3

SOUS- AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'amendement proposé au premier alinéa de l'article 3 du projet de loi est modifié :

- 1° par l'ajout à la suite du mot « Que » des mots « « la phase de planification de »
- 2° par le remplacement des mots « doit être impossible à réaliser à l'intérieur du périmètre gouvernemental » par « soit effectué à l'intérieur du périmètre gouvernemental afin de s'assurer qu'aucune donnée personnelle ne quitte ledit périmètre ».

Rejeté
SPU

Ano
Act. 3

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'article 3 du projet de loi est modifié en ajoutant, à la suite du premier alinéa:

« Que tout projet confié à une personne ou un organisme autre que gouvernemental doit être impossible à réaliser à l'intérieur du périmètre gouvernemental. »

Rejeté
SPR

Am P
Art. 3

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 3 du projet de loi par l'ajout, suite au mot « nécessaire » de :

« , c'est-à-dire légitime, réelle, urgente et importante ».

Rejeté
SPR

Aug
Act. 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 14

**LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de ce qui suit:

« , dans la poursuite d'une finalité légitime et importante »

Rejeté
SP

SAMA
AMR
Art. 4

SOUS-AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'amendement proposé à l'article 4 du projet de loi est modifié :

- 1° par l'insertion, après les mots « l'audit doit », des mots « être effectué avant l'octroi de tout contrat »;
- 2° par le remplacement, avant les mots « viser le respect », du mot « aussi » par le mot « et »;
- 3° par le remplacement après les mots « hautes normes », du mot « et » par « ainsi que les ».

Rejeté
SPE

Amr
Art. 4

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 4 du projet de loi par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant:

«Avant toute communication de renseignements personnels, le gouvernement procède à un audit externe auprès des personnes et organismes visés afin de s'assurer que les données personnelles des Québécois soient utilisées uniquement aux fins prévues à la loi. L'audit doit aussi viser le respect des plus hautes normes et meilleures pratiques en vigueur en matière de protection des renseignements personnels. Le gouvernement s'assure tout au long du processus que ces standards soient maintenus.»

Retiré
SPR

Ann 5
Art. 5

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

L'article 5 est modifié par le remplacement, du mot «peut» par «doit».

Retiré
SR

Art
Art. 5

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Remplacer l'article 5 par le suivant :

Le gouvernement peut, pour l'application de l'article 3, édicter des règles particulières de protection des renseignements personnels.

Lorsqu'il existe un degré élevé d'attente raisonnable en matière de vie privée, le gouvernement doit pour l'application de l'article 3, édicter des règles particulières de protection des renseignements personnels.

Retiré
SPK

Amc
Art. 7

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 7 du projet de loi par l'ajout à la fin de l'article des alinéas suivants:

« La commission doit donner son avis sur un projet en ressources informationnelles d'intérêt gouvernemental, un projet de règlement ou un projet de décret qui implique l'utilisation ou la communication de renseignements personnels visée à l'article 3, s'il a été déterminé, qu'il s'agit d'un projet pour lequel il existe un degré d'attente raisonnable en matière de vie privée.

L'avis doit être publié dans la Gazette officielle du Québec dans les quinze jours de leur édition.»

Retiré
SPR

Am ✓
Art. 7

AMENDEMENT

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

PROJET DE LOI N° 14

Modifier l'article 7 du projet de loi par l'ajout, à la fin des alinéas suivants:

Il en est de même lorsque, en vertu de l'application du deuxième alinéa de l'article 5, un projet désigné d'intérêt gouvernemental pour lequel il existe un degré élevé d'attente raisonnable en matière de vie privée n'est pas l'objet d'édiction de règles particulières de protection des renseignements personnels. Ledit projet est soumis par le gouvernement à la Commission d'accès à l'information.

L'avis doit être transmis à l'organisme public dans un délai raisonnable et publié par la commission sur son site internet dans les 30 jours de sa réalisation

Retiré
SPR

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

- ISACA-Québec. [Mémoire concernant le projet de loi n° 14 – Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique]. 15 mai 2019. 13 p. Déposé le 5 juin 2019. CFP-031
- Secrétariat du Conseil du trésor. [Renseignements personnels qui seraient utilisés et communiqués dans Accès UniQc et contexte législatif]. Non daté. 1 f. Déposé le 6 juin 2019. CFP-032
- Secrétariat du Conseil du trésor. [Les étapes d’un projet en ressources informationnelles]. Non daté. 1 f. Déposé le 6 juin 2019. CFP-033
- Secrétariat du Conseil du trésor. [Balises appliquées dans l’exercice du pouvoir de désigner un projet en ressources informationnelles d’intérêt gouvernemental]. Non daté. 1 f. Déposé le 13 juin 2019. CFP-034